

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/02/2025

N/Réf. : SBK40044_737_PREA

Gest. : TS

V/Réf. : 2264-0072/05/2022-106PU

Corr DPC: A. Marinx

SCHAERBEEK. Avenue Rogier / Place Général Meiser / Place de la Patrie / Place des Bienfaiteurs / Rue Rogier

(= Place des Bienfaiteurs inscrite à l'inventaire légal des sites, ZP de la maison Charles Fortin, ZP de la maison Campionni-Balasse, 11 arbres inscrits à l'inventaire légal des arbres)

AVIS PRÉALABLE : Schéma directeur pour l' « Axe Rogier ».

Demande de BUP – DPC du : 23/01/2025

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 23/01/2025, nous vous communiquons *l'avis* émis par la CRMS en sa séance du 29/01/2025, concernant la demande sous rubrique.

OBJET DE LA DEMANDE ET CONTEXTE PATRIMONIAL

L'Étude relative à l'élaboration d'un schéma directeur dans l'axe Rogier couvre la rue Rogier (depuis le croisement de la rue des Palais), l'avenue Rogier en passant par le square Émile Duployé, le carrefour Eisenhower-Dailly, la place des Bienfaiteurs, le square de l'Ingénieur et la place de la Patrie, jusqu'à la place Meiser, non comprise dans le périmètre. Son objectif est de proposer des principes de (ré)aménagement des lieux, répartis en tronçons et zones de séjour, tout en maintenant une cohérence d'ensemble à l'échelle de l'axe.



Rue des Palais

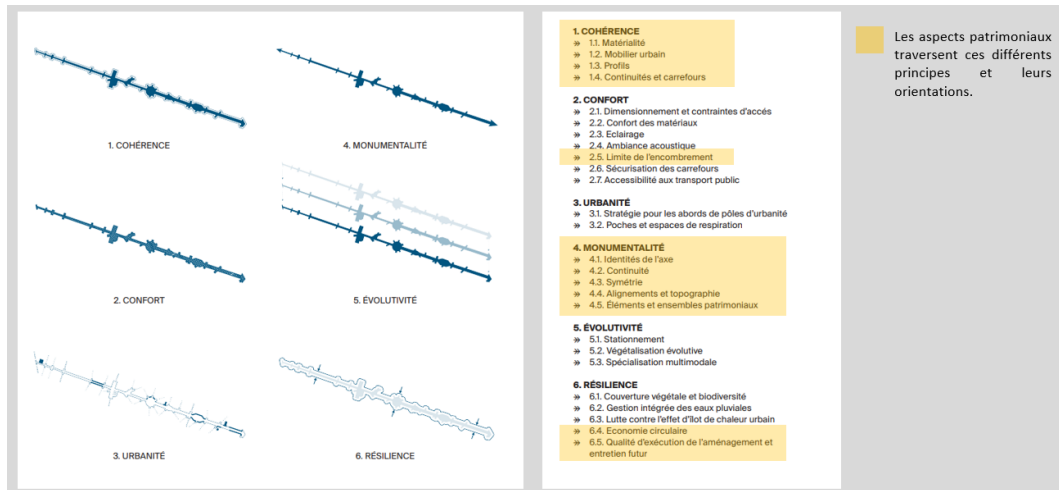
Place Meiser

Périmètre du projet et statut patrimonial (© BruGIS)

L'axe Rogier constitue un axe majeur du paysage urbain bruxellois, long de 2,5 km et ponctué de vues panoramiques vers les vallées de la Senne et du Maelbeek, dont le développement est lié à la période d'urbanisation des faubourgs de la ville au cours du XIX^e siècle. De nombreux bâtiments inscrits à l'inventaire le jalonnent. La partie orientale de l'axe est aménagée sous la forme d'une artère-promenade jalonnée de places et de squares, dont la place des Bienfaiteurs, classée comme site par l'arrêté du 10/07/2008. L'axe Rogier est également repris comme axe structurant patrimonial par le *Manuel des espaces publics*¹.

¹ Voir la [cartographie issue du Manuel](#) en ligne.

L'étude est basée sur de multiples sources de données (*Manuel des espaces publics*, études régionales, RRU, études communales, réunion avec les instances patrimoniales, référentiels STIB), ainsi que sur des diagnostics réalisés sur le terrain. Les propositions formulées procèdent de six principes généraux, déclinés en 26 orientations d'aménagement. Le projet entend opérer la synthèse des enjeux urbains actuels : végétalisation, accessibilité, durabilité, inclusivité, valorisation de l'identité du paysage urbain... L'approche patrimoniale et paysagère apparaît de manière transversale dans ces différents principes.



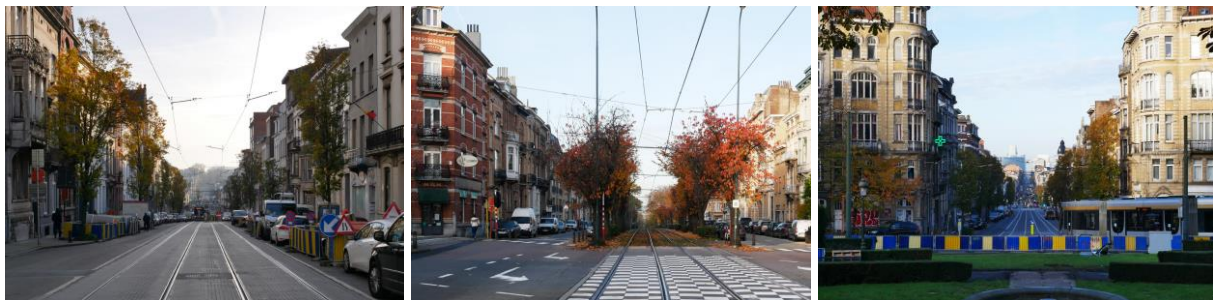
Principes et répartition des aspects patrimoniaux (documents extraits de l'étude, annotés par la CRMS).

Le premier principe, « **cohérence** », entend « assurer une cohérence sur la longueur de l'axe dans son ensemble (linéarité, mise en scène des vallées et de la topographie, diversité des quartiers traversés et succession des squares). » Il s'agit notamment de développer une matérialité unifiée à l'échelle de l'axe, et d'homogénéiser le mobilier urbain.



Matériaux : exemple de revêtements de trottoirs en pavés de porphyre. Photographie extraite de l'étude.

Le quatrième principe, « **monumentalité** », tend à « valoriser la force patrimoniale de l'avenue : son architecture, les caractéristiques de son espace public, son paysage, ses vues, son patrimoine végétal ». À cet effet, l'étude détermine une série d'« éléments paysagers constitutifs de la qualité patrimoniale de l'axe » : la symétrie et l'implantation centrale des voies de tram, le positionnement des alignements d'arbres, la topographie du tracé à travers les vallées, les vues au croisement de la chaussée de Haecht et de la place des Bienfaiteurs, l'aménagement des places et squares. Les propositions visent également à mettre en valeur les ensembles patrimoniaux bâtis, par exemple en donnant la priorité à la suppression du stationnement automobile devant les biens protégés.



Principe de monumentalité : perspectives urbaines à divers points de l'axe, que le projet souhaite valoriser. Photographies extraites de l'étude.

▪ AVIS DE LA CRMS

❖ Méthodologie et prise en compte du patrimoine dans une optique paysagère

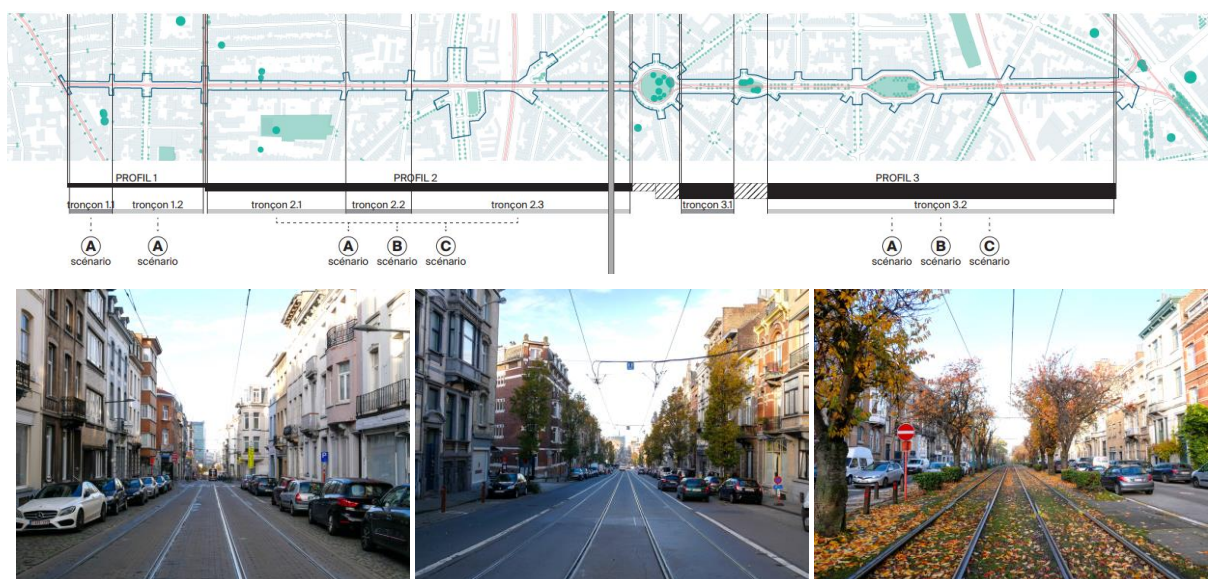
En préambule, la CRMS tient à saluer la grande qualité de l'étude, et à féliciter le demandeur pour la rigueur de son approche et la méthodologie adoptée. Les propositions formulées témoignent de la compilation fructueuse des enjeux contemporains, fondée sur une approche multidisciplinaire, et résultent d'un travail de recherche paysagère et patrimoniale particulièrement abouti.

La Commission souligne la vision globale adoptée et l'effort de cohérence à l'échelle de l'axe, incluant des aménagements contemporains tout en tenant compte des qualités intrinsèques de l'existant. Les solutions proposées constituent une belle démonstration de la possibilité de préserver la linéarité du tracé, notamment grâce à l'intégration de la ligne de tramway en position centrale, qui souligne et valorise les perspectives urbaines.

Afin d'accompagner au mieux l'évolution du projet et sa concrétisation, la CRMS formule les commentaires et recommandations suivants.

❖ L'aménagement des tronçons

Le schéma directeur classe les parties linéaires de l'axe Rogier en trois profils, correspondant à des largeurs distinctes. Le premier profil, entre Palais-Poste et Poste-Haecht, est le plus étroit (moins de 13 mètres). Le deuxième, entre Haecht et Bienfaiteurs, est large de 19,7 mètres et relève de la typologie des avenues plantées de la seconde moitié du XIX^e siècle. Le troisième profil, entre la place des Bienfaiteurs et la place Meiser, est le plus large (29,8 mètres), et présente une berme centrale plantée, qui servait à l'origine de promenoir. Les voies de tramway y sont aujourd'hui implantées.



Vue des trois profils (documents extraits de l'étude).

Pour les profils 2 et 3, trois scénarii d'aménagement sont proposés : « Végétation + », « Piéton + », et « Vélo + ». Chaque scénario accentue l'un de ces enjeux, en lui réservant un espace plus important.

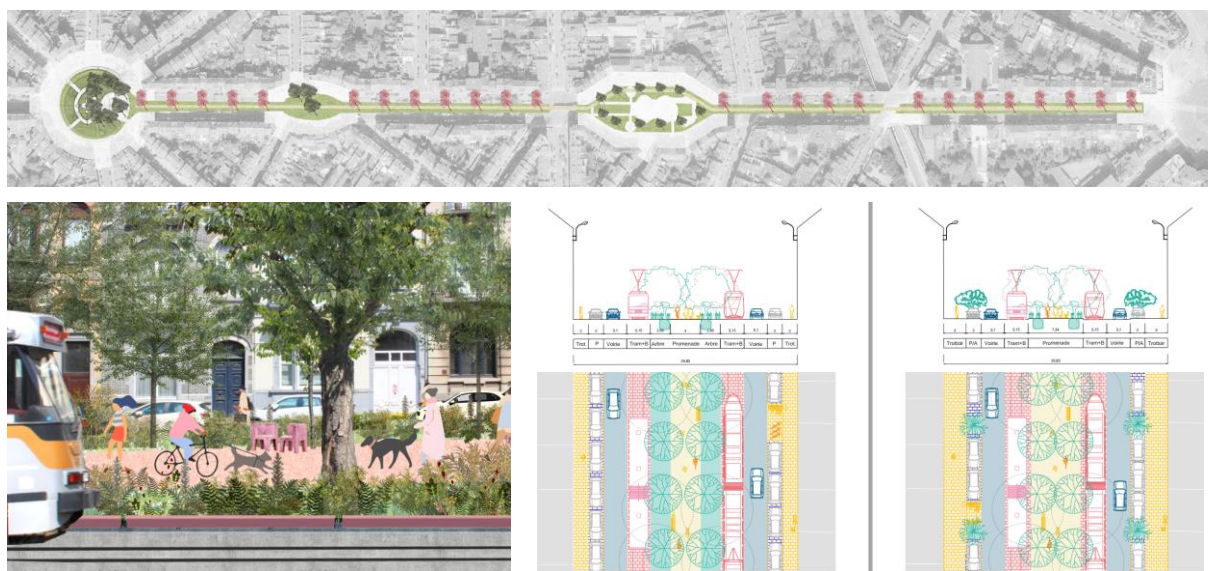
Pour l'intégralité des tronçons, la CRMS se prononce en faveur du scénario « Végétation + », qui concilie au mieux enjeux environnementaux et valorisation de la dimension patrimoniale de l'axe, en mettant en évidence sa fonction de promenade. Plus spécifiquement :

- **Pour les tronçons 1.1 et 1.2 :** malgré les contraintes spatiales liées à la faible largeur disponible, l'effort de végétalisation est notable, et les partis d'aménagement sont adaptés à

l'échelle de la rue (plantations de faible gabarit ; maintien des formes urbaines traditionnelles). La CRMS n'émet pas de remarques sur le profil projeté.

- **Pour les tronçons 2.1 à 2.3** : le développement de la végétalisation et la restauration des alignements d'arbres en parfaite symétrie soulignent les qualités patrimoniales de l'avenue Rogier.
- **Pour les tronçons 3.1 et 3.2** : le scénario de végétalisation permet le rétablissement d'une séquence cohérente, favorisant la redécouverte de la fonction historique de promenade.

Pour le troisième profil, la Commission se montre en outre particulièrement sensible au **scénario long terme « promenade historique »**, consistant à **réhabiliter la promenade centrale, dédiée aux modes de déplacement doux, et en reportant les voies de tram de part et d'autre de la berme arborée**. Comme le souligne l'étude, ce scénario permettrait à la fois une appropriation de l'espace par les promeneurs et une mise en valeur des différentes « zones de respiration » qui ponctuent le tracé, tout en résolvant des difficultés fonctionnelles pour la circulation des transports en commun (atténuation des virages pour les tramways aux abords des places). **La CRMS incite vivement à poursuivre l'étude de ce scénario, et à envisager sa mise en œuvre concrète.**

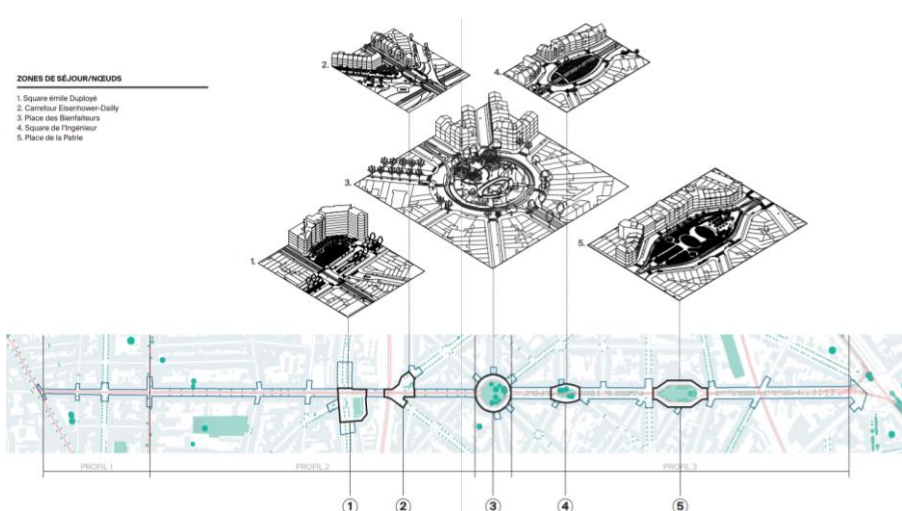


Scénario long terme « promenade historique ». Documents extraits de l'étude.

❖ Les zones de séjour

La partie est de l'axe Rogier est ponctuée de plusieurs « zones de séjour » : le square Émile Duployé, le carrefour Eisenhower – Dailly, la place des Bienfaiteurs, le square de l'Ingénieur, et la place de la Patrie. Parmi ces espaces, seule la place des Bienfaiteurs fait l'objet d'une mesure de protection patrimoniale : elle est classée en tant que site.

Axonométrie des zones de séjour ponctuant l'axe Rogier.
Document extrait de l'étude.



Concernant le site classé de la place des Bienfaiteurs, un diagnostic patrimonial complet a été réalisé, et met en avant plusieurs constats et besoins :

- Restaurer la place et plus particulièrement les cheminements, escaliers et murets de soutènement, dégradés, ainsi que la fontaine ;
- Rationaliser les traversées piétonnes et mieux intégrer les arrêts de transport en commun ;
- Diminuer la présence des équipements accessoires (canisite, abris de transport en commun) et minimiser leur impact visuel ;
- Ré-ouvrir les perspectives historiques vers les grands axes de circulation et remettre en valeur le monument central ;
- Mettre en valeur la symétrie de l'aménagement de la place.

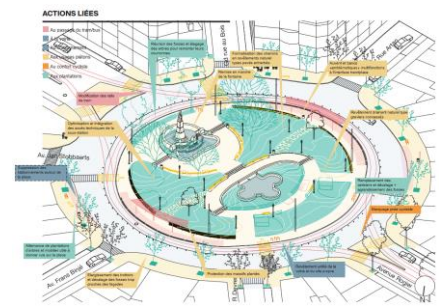
La CRMS souscrit à l'approche patrimoniale/de restauration proposée. Elle demande de se référer au maximum à l'étude historique de la place réalisée en 2019 pour orienter les options de restauration. Les opérations d'allègement des couronnes des arbres obstruant la perspective axiale devront être effectuées dans le respect des bonnes pratiques de taille et de la physiologie des arbres. Ce type d'intervention nécessitera un calendrier de gestion des tailles adéquat.



Carte postale de la place des Bienfaiteurs au début du XX^e siècle.
Document extrait de l'étude.



Vue aérienne de la place des Bienfaiteurs (© Google Maps)

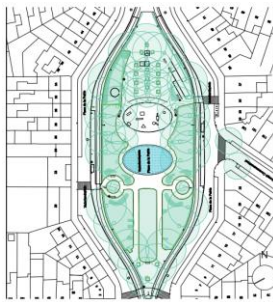


Situation projetée. Document extrait de l'étude.

Concernant les cheminements, le diagnostic a mis en avant leur mauvais état mais n'a pas pris en compte la présence affleurante de nombreuses racines d'arbres. La CRMS insiste sur les précautions à suivre pour le remplacement du revêtement et pour éviter tout dommage porté au système racinaire des arbres existants. Cette remarque prévaut également pour les arbres en place sur l'ensemble de l'axe. La CRMS est en outre favorable à la mise en œuvre d'un revêtement semi-perméable, plus en adéquation avec le revêtement originel (comparé à l'asphalte existant) et à la remise en eau de la fontaine.

Concernant les autres zones de séjour, non protégées (square Émile Duployé, carrefour Eisenhower-Dailly, square de l'Ingénieur et place de la Patrie), la CRMS souscrit au principe de centraliser les interventions contemporaines dans ces espaces, mais demande toutefois de mieux les ancrer dans la continuité des grands principes d'aménagement historiques : respect de la symétrie, régularité des tracés et des alignements d'arbres, palette végétale, dégagement des vues, etc. En particulier :

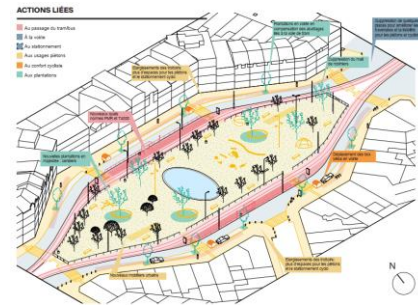
- **Place de la Patrie** : Le schéma directeur propose deux scénarii de réaménagement. Le premier, sans modification du tracé des rails, préserve partiellement le dessin d'origine de la place. Le second, en atténuant les courbes et modifiant le tracé des rails, rétrécit l'espace central plus amplement recomposé. La CRMS exprime sa préférence pour le premier scénario, et demande de l'affiner en exploitant davantage le dessin historique de la place. Bien que non protégée, la place de la Patrie présente un intérêt intrinsèque et constitue une partie intégrante de la séquence paysagère de l'axe Rogier.



Situation existante.



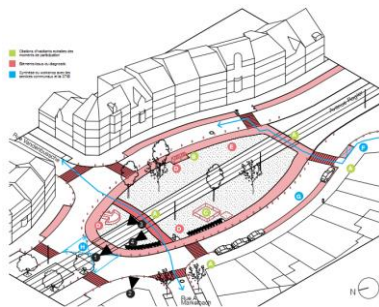
Scénario 1.



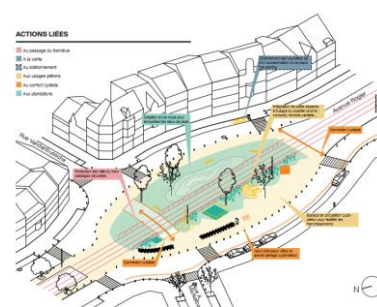
Scénario 2.

Place de la Patrie : documents extraits de l'étude.

- **Square de l'Ingénieur** : en situation existante, le square est jalonné de plusieurs arbres remarquables, dont la CRMS demande de veiller à la conservation (les axonométries jointes au dossier comportent des arbres de petite taille). Elle recommande de maintenir le principe de symétrie dans l'aménagement projeté, et de ne pas minéraliser davantage les lieux.

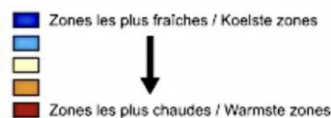
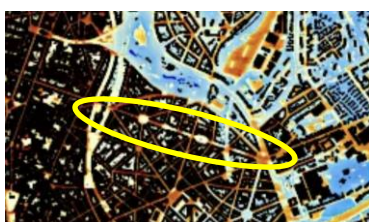


Square de l'Ingénieur. Situation existante.



Situation projetée. Documents extraits de l'étude.

- **Square Émile Duployé** : la situation projetée semble indiquer la disparition de nombreux arbres. La CRMS demande de renoncer aux abattages ayant pour seul objectif de dédensifier la couverture végétale, qui contribue à la lutte contre les îlots de chaleur. En la matière, l'Assemblée constate que les zones de séjour qui jalonnent l'avenue Rogier constituent déjà en l'état des îlots de fraîcheur. Elle demande de s'assurer que les aménagements projetés, en dédensifiant la couverture végétale, ne diminuent pas leur effet, mais tendent au contraire à le renforcer.



- La CRMS suggère en outre d'inclure dans le périmètre du projet la place Meiser.

❖ Recommandations complémentaires

La CRMS plaide pour une approche plus approfondie du **patrimoine arboré** de l'axe. Il est nécessaire de **dresser un inventaire paysager complet des arbres existants, d'évaluer leur valeur, et de viser leur conservation maximale**. L'Assemblée recommande de n'autoriser les abattages que lorsque ceux-ci sont véritablement nécessaires pour des raisons sanitaires.

Il est important de tenir compte de l'intégration des **caténares du tram** dans le paysage, en ce compris les poteaux et dispositifs techniques liés, afin de minimiser leur visibilité.

En matière de **mobilier urbain**, la CRMS apprécie l'effort d'homogénéisation entrepris. Elle préconise de rendre autant que possible le mobilier plurifonctionnel, afin de maximaliser son utilité tout en désencombrant l'espace public (par exemple, mutualiser les éléments de signalisation sur les poteaux).

Enfin, la CRMS demande de déjà définir l'emplacement d'éventuelles futures **bornes de recharge électrique**, en vue de leur intégration la plus discrète possible à la voirie.

❖ Conclusion et développements ultérieurs


En conclusion, la CRMS se réjouit une nouvelle fois de l'approche paysagère développée à l'échelle de l'axe Rogier. Sous réserve des commentaires précédemment émis, elle approuve les grandes orientations et principes ayant guidé l'élaboration du schéma directeur et se montre, par conséquent, très favorable aux développements futurs du projet.

Toutefois, l'avis rendu ne constitue pas une validation exhaustive de l'ensemble des options d'aménagement présentées dans l'étude. Il convient à présent de transposer les grandes orientations en prescriptions concrètes au sein des critères de sélection qualitative et des cahiers des charges des missions et marchés à venir, et d'assurer leur accompagnement en adoptant la même approche méthodologique et pluridisciplinaire que celle du présent Masterplan, qui a su accorder au patrimoine, à l'échelle urbaine et paysagère, la place qu'il mérite. La CRMS s'en réjouit. Afin d'accompagner ce processus, la CRMS met à disposition ses ressources (publications, fiches thématiques²) et se tient prête à participer à de nouvelles réunions ou comités d'accompagnement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : amarinx@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels

² Voir notamment la fiche thématique « [Voirie, patrimoine et paysage urbain](#) », sur le site de la CRMS.